

13^{ème} Open Trophy

22 & 243 juillet 2023

Épreuve EMN n° 10/1528

Règlement Particulier

Art. 1 - Définition

La 13^{ème} édition de l'Open Trophy sera organisée sur le circuit de Chimay les 22 & 23 juillet 2023.

Cette épreuve compte pour le BeNeLux Trophy, le Championnat de Belgique de Course sur route & Classic Bike et pour l'International Road Racing Championship (IRRC). Elle est régie par le code sportif international de la FIM, par le code sportif national de la FMB, par leurs annexes respectives et par le présent règlement particulier.

Par son inscription, le coureur ou participant se soumet à toutes ces réglementations.

Ce « règlement particulier » est publié en français, néerlandais et anglais.

En cas de doute au sujet de l'interprétation, la version en français est prépondérante et l'organisateur prend la décision finale.

Art. 2 - Circuit

Le circuit de type « routier » est d'une longueur de 4,420 km. Les épreuves se font dans le sens horlogique. Toutes manœuvres exécutées dans le sens inverse de la course, sera immédiatement punie de l'exclusion du coureur et de la machine.

Art. 3 - Coureurs : conditions d'engagement et nombre maximum

Les courses sont accessibles aux détenteurs d'une licence nationale, européenne ou internationale de Course sur route valide en fonction de leur catégorie. L'accès aux points pour le championnat de Belgique est régi par le règlement sportif FMB-BMB 2023. Les licences internationales et nationales des coureurs étrangers doivent être accompagnées d'une autorisation de sortie délivrée par leur fédération.

Les motos et side-cars doivent répondre aux prescriptions techniques présentes dans le règlement course sur route 2023 et de la FMB en ce qui concerne les catégories officiellement reprises au championnat de Belgique et BeNeLux Trophy.

Le nombre maximum de motos en piste est de :

- 40 motos en course – 48 motos en essais
- 30 side-cars en courses – 30 Side-car en essais

Les équipements des coureurs doivent répondre aux spécifications présentes dans les règlements Course sur route 2023 de la FMB.



Art. 4 - Numéros de course

Pour les coureurs étrangers, les numéros de course seront décidés par les organisateurs et seront communiqués une semaine avant l'évènement.

Les coureurs licenciés FMB participent à la manifestation dans toutes les épreuves de sprint avec le numéro de départ repris sur leur licence 2023 pour la classe sprint correspondante.

Art. 5 – Catégories admises

Catégories	Remarques	Licences
Belgian Supersport	Compte pour le BeNeLux Trophy	Licence annuelle obligatoire !
Belgian Superbike	Compte pour le BeNeLux Trophy	
Side-cars 1000	Inscription et paiement via https://northernsidecarcup.com	
Side-cars 600	Inscription et paiement via https://northernsidecarcup.com	
Belgian SuperTwin & StockTwin 650	Inscription et paiement via www.belgiantwintrophy.be	
IRRC SSP & SBK	Inscription et paiement via www.irrc.eu	
SuperBike Young Timer		
Supersport Young Timer		

Les machines doivent impérativement répondre aux règlements sportifs et techniques de la FMB consultables sur www.fmb-bmb.be

Art. 6 - Engagements

Le droit d'engagement donne droit à des bracelets d'accès (coureurs et accompagnants) et est fixé à :

Prix	Catégorie	Nombre bracelets d'accès
220 €	Courses solos reprises au championnat de Belgique & BeNeLux Trophy	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
/	Equipage Side-car	<u>5 bracelets d'accès</u> : 2 coureurs + 3 accompagnants
/	Belgian SuperTwin & StockTwin 650	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 2 accompagnants
/	IRRC	<u>3 bracelets d'accès</u> : 1 coureur + 3 accompagnants

Le montant de l'inscription ne prend pas en compte les frais bancaires. Ils seront ajoutés à l'inscription.

+ 2 laisser-passer voiture **par coureur**.



Les participants des catégories : **Side-cars, Belgian Twin Trophy, IRRC** doivent être repris sur les listes des concurrents de ces catégories respectives et être en ordre de paiement auprès de leur promoteur.

Cfr : www.belgiantwintrophy.be et www.irrc.eu + <https://northernsidecarcup.com>

L'inscription devra être complétée et acquittée en ligne sur le site **RIS** <https://fmbrace.ris-timing.be/raceVIT.php?langue=FR> maximum une semaine avant l'événement ; c'est à dire **pour le 14 juillet 2023 au plus tard.**

Après cette date, les inscriptions en ligne ne seront plus possibles !

Les inscriptions et paiements seront alors effectués sur place (dans la limitation des places disponibles dans chaque plateau).

ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après réception du droit d'engagement.

Le paiement doit être réglé au moment de la commande via l'une des méthodes proposées : Bancontact, IDéal, Visa and Mastercard. Le montant de l'inscription ne prend pas en compte les frais bancaires. Ils seront ajoutés lors de l'inscription.

Une fois l'inscription faite, vous recevrez un email de confirmation avec un QR code qu'il faudra présenter au Welcome Pilotes.

Remarque : Les pilotes doivent avoir le QR code (sur papier ou sur leur téléphone) envoyé par mail pour se présenter au Welcome Pilotes. Cela servira pour vérifier leur inscription rapidement. Ils doivent aussi avoir leur preuve de paiement (copie de l'extrait bancaire). Ce point est très important et surtout pour les pilotes qui ont payé en dernière minute.

En cas d'annulation de l'engagement par le coureur avant le 14 juillet 2023, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation. Après le 14 juillet, le coureur ne sera plus remboursé.

Tout coureur se voyant contraint d'annuler son inscription pour cause de maladie grave ou décès, sera remboursé de 95% sur preuve d'attestation médicale.

Art. 7 - Accès aux paddocks

Le parc des coureurs sera accessible à partir du jeudi 20 juillet 2023 dès 9h00.

Seuls les coureurs en possession des documents d'accès valables auront l'accès au parc des coureurs. **Les documents d'accès sont à enlever au « Welcome Pilot » situé au « Marché d'Antan » - Rue de l'Eau Blanche 6461, Virelles (Chimay) Coordonnées GPS : 50.062846, 4.334715.**

Les bracelets pour les accompagnants seront également donnés sur place (aucun ticket ne sera envoyé au pilote). Le pilote est chargé de les distribuer à ses accompagnants avant d'entrer sur le site. Si un accompagnant n'a pas reçu son bracelet par le pilote et décide de payer à l'entrée, ce ne sera **PAS remboursable** par après !

Circuit
de
Chimay

Les accompagnants ayant acheté une prévente peuvent, eux, se présenter directement à l'entrée où leur E-ticket sera échangé contre un bracelet.

(Attention, les e-tickets contiennent des codes-barres uniques. Une fois scannés, ils ne sont plus valables. La reproduction de ceux-ci est donc inutile).

Si l'inscription n'est pas réglée avant la date limite (le 14 juillet 2022), les formalités, paiements et autorisation d'accès devront se faire au « welcome pilotes » comme indiqué ci-avant !

Toute installation de négoce devra faire l'objet d'une demande, par écrit, à l'organisateur minimum trois semaines avant l'épreuve.

Toute circulation par des enfants sur mini motos est rigoureusement interdite dans les paddocks.

Les VIP's particuliers avec catering doivent répondre aux mesures sanitaires en vigueur.

Art. 8 – « Welcome Pilote » : vérifications administratives

Le «Welcome Pilote» est installé à l'extérieur du site, au « Marché d'Antan » à Virelles (Rue de l'Eau Blanche, 6461 Virelles).

Il sera accessible comme suit :

- Jeudi 20 juillet 2023 : de 9h00 à 22h30
- Vendredi 21 juillet 2023 : de 7h30 à 22h30

Samedi matin : Permanence au Help desk du rez-de-chaussée de la Tour de contrôle.

Après la vérification administrative, les organisateurs remettront :

- Le document pour le contrôle technique
- **Les bracelets «coureurs» et «Track access»**
- La confirmation du numéro de course

Chaque pilote recevra également un programme du week-end, un sac poubelle, deux car-pass et, nouveauté 2023, un jeton pour une douche gratuite.

Les bracelets «Pilote» et «Pitlane Access» donnent uniquement accès à la pitlane et au parc fermé. Il n'est valable **que** s'il est accompagné du bracelet week-end !

Sans bracelet spécifique, tout participant se verra interdire l'entrée du parc fermé.

Le paddock reste accessible entre le Classic Bikes et l'Open Trophy pour les pilotes et accompagnants souhaitant camper entre les deux événements. Cependant, l'alimentation en électricité et en eau sera coupée du dimanche 16 juillet à 22h au jeudi 20 juillet à 10h pour des raisons économiques et écologiques.

Art. 9 - Contrôle technique

Le contrôle technique est obligatoire pour la moto et l'équipement du coureur. Il se trouve dans le petit chapiteau à côté du «parc fermé».

Toutes les motos devront être présentées au contrôle technique une heure avant l'heure



prévue pour les premiers essais de leur catégorie respective.

Un contrôle SYSTEMATIQUE des émissions sonores de toutes les machines est prévu.
(cfr règlement technique courses sur route FMB 2023)

Il sera accessible comme suit :

- **Vendredi 21 juillet 2023** : de 18h00 à 21h00
- **Samedi 22 juillet 2023** : à partir de 8h00
- **Dimanche 23 juillet 2023** : à partir de 8h00

Art. 10 - Briefing

Le briefing pilotes est **obligatoire** et se fera le vendredi 21 juillet à 20h au chapiteau.

Art. 11 - Déroulement de l'épreuve

Le déroulement des courses de championnat de Belgique est régi par le code sportif FMB-BMB.

ATTENTION : Lors de la première séance d'essai, une voiture officielle roulera durant 2 tours devant les coureurs qui devront rouler en file indienne derrière cette voiture officielle !!! Il est strictement interdit de dépasser.

Tout comportement dangereux ou visant à ne pas respecter cette procédure entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'épreuve du contrevenant sans remboursement.

A la fin de chaque manche ou essai, les coureurs rentrent aux paddocks via la pitlane en achevant leur tour et à allure normale sans marquer d'arrêt sur la piste.

Art. 12 – Notions environnementales

Chaque coureur doit être en possession d'un «**tapis environnemental**» conforme à la législation en vigueur, à placer de manière permanente sous la machine.

Ce tapis environnemental sera disponible, le cas échéant, au welcome pilote au prix de 25€.

Chaque coureur recevra un sac poubelle destiné aux déchets ménagers, qui sera fermé et déposé dans les containers prévus à cet effet.

Chaque participant est responsable et est prié de reprendre ses huiles usagées, ses pneus usagés et tout autre déchet d'hydrocarbure afin de les faire éliminer par ses propres soins. (Il n'y a pas de container à huile de vidange sur le site)

Tout manquement à ces consignes donnera lieu à des sanctions, voire à l'exclusion de l'épreuve.

Art. 13 - Vitesse au meeting

La vitesse maximum dans la PITLANE est de 60 km/h.



Dans le paddock, elle est de 20 km/h. Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans de conduire un véhicule motorisé sur le site de l'organisation. Le port d'un casque est obligatoire.

Art 14 - Modifications du règlement

L'organisateur, en accord avec Le Directeur de Course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes les modifications qu'il juge utiles pour le bon déroulement de la course. Les coureurs en seront prévenus par un affichage de la direction de course. Les modifications seront disponibles à la tour de contrôle.

Art. 15 - Réclamations

Chaque plainte devra être remise par écrit au directeur de course conformément aux directives stipulées par le règlement de "Courses sur route" FMB de la saison 2023.

Art. 16 - Prix

Le barème prix n'est pas prévu.

Art. 17 - Adresses

Circuit de Chimay A.S.B.L. : Rue de Poteaupré, 5 B-6464 Bourlers

Jours ouvrables :

Tél : + 32 60 210 429

Fax : + 32 60 21 47 23

Email : info@circuit.be

Infos techniques et sportives **après 18h** : Alain Doncq :

+32 (0) 060/21.41.76 ou +32 (0) 495/522.295

Website : www.circuit.be

Art. 18 - Officiels

Directeur de course : Kurt Vanborm

Commissaire d'organisation : Alain Doncq

Responsable «Welcome» : André Guiot

Responsable de chronométrage : RIS

Responsable contrôle technique : Daniël Defrenne

Règlement Particulier accordé le 13 avril 2023

Par Directeur de Course Kurt VANBORM



Circuit
de Chimay